n° 3 - juillet 2009 Ca Cettre de SII SY pour Tous!

Démocratie au quotidien

L'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ». Mais le maire de Soisy a décidé de ne pas respecter la loi et a refusé que l'opposition de gauche puisse s'exprimer dans Soisy Infos qui est distribué tous les mois dans nos boîtes aux lettres. Le dossier se retrouve donc maintenant au tribunal administratif dont les délais de jugement sont hélas excessivement longs.

Mais ce ne sont pas ces abus de pouvoir qui vont nous décourager, bien au contraire, et c'est pourquoi nous sommes aujourd'hui encore plus motivés à vous apporter cette nouvelle Lettre de Soisy pour Tous dans laquelle nous donnons un autre éclairage sur les dossiers municipaux, nous faisons part de nos propositions et nous vous donnons la parole, pour soulever la chape de plomb qui pèse sur l'information à Soisy.

Tous les 1^{er} lundis du mois, les réunions de Soisy pour Tous sont ouvertes à toutes les Soiséennes et tous les Soiséens désireux d'échanger sur les problèmes de la vie à Soisy.

Prochains rendez-vous: 6 juillet, 7 septembre, 5 octobre, salle Georges-Brassens audessus de la salle des fêtes.

Charte pour l'environnement : reniée avant même d'être signée!

UJOURD'HUI, sentant bien qu'il y a une grande demande de la population dans ce sens, tous les hommes politiques veulent faire croire qu'ils sont exemplaires en matière d'écologie, même quand ils ne changent absolument rien à leurs pratiques.

C'est ainsi que, le 14 mai, le maire de Soisy a demandé au conseil municipal de l'autoriser à signer la Charte des maires pour l'environnement proposée par l'Association des maires de France (pure formalité puisque la majorité vote toujours tout ce que le maire lui demande).

Cette charte, à travers six axes d'action, demande de promouvoir la sobriété énergétique et d'économiser les ressources, de maîtriser l'urbanisme et de diversifier l'offre de transports publics, de protéger la biodiversité et la santé, et de conduire des politiques municipales écologiquement responsables.

Ce dernier axe d'action prévoit plus précisément, afin que la signature de la charte ne soit pas qu'une déclaration de bonnes intentions mais un véritable engagement, de présenter au conseil municipal en début de mandat un plan d'actions écologiques puis, en fin de mandat, un bilan d'évaluation des actions écologiques, sachant que pour pouvoir faire ce bilan à la fin il fallait évidemment déjà procéder à un état des lieux de la situation actuelle.

Malgré l'insistance des élus de l'opposition, le maire a catégoriquement refusé de procéder à cet état des lieux écologique, déclarant donc qu'il n'allait pas respecter une des dispositions essentielles de la charte, et ce avant même qu'elle soit officiellement signée! Pourtant, la possibilité d'avoir des outils d'évaluation des politiques publiques qui sont menées est le b-a ba de la bonne gestion.

Tout faux et zéro de conduite



Dans la lignée « je ne change rien mais je fais semblant », le maire a cru bon de faire apposer cette affiche à l'entrée de nos écoles. Sauf que, à cet âge-là, un enfant n'a pas les capacités physiques ni la maturité nécessaire pour se déplacer ainsi à vélo. Surtout quand aucune action éducative dans ce sens n'a été entreprise et quand rien n'est fait pour sécuriser la circulation des vélos dans la ville. Dans ces conditions, cette politique de communication est complètement irresponsable, voire criminelle.

« Résidentialisation » du quartier des Noëls

DE GRANDS BOULEVERSEMENTS se préparent dans le quartier des Noëls, avec des objectifs affichés par la mairie et par le bailleur France Habitation comme « éviter les intrusions de personnes ou de véhicules étrangers à l'ensemble immobilier » ou « donner une lisibilité aux limites publicprivé » qui sont bien peu convaincants.

Plus intéressantes en revanche sont les perspectives de faciliter les échanges entre la gare du Champ-de-Courses et le centre-ville par la création d'une voie nouvelle, ce qui devrait permettre de désenclaver ce quartier et de mieux l'intégrer à la vie du reste de la ville. Certes, cela va nécessiter la destruction de la partie centrale de l'immeuble avenue de Bretagne, mais la construction de nouveaux logements de meilleure qualité le long de la voie nouvelle devrait compenser largement cet inconvénient.

Le moins réjouissant est sans doute la volonté de « résidentialiser les pieds d'immeuble de façon à créer des îlots », c'est-à-dire concrètement mettre des grilles partout comme cela a été fait au Noyer-Crapaud. Pourquoi cette volonté de dresser partout des barrières ? Les immeubles de l'avenue du Général-de-Gaulle par exemple sont tout ce qu'il a de plus « résidentiel » et on ne les imagine pas entourés de grilles!

Malgré tout, les élus de Soisy pour Tous au conseil municipal ont estimé que l'opération dans son ensemble devrait être bénéfique pour la population et ne se sont pas opposés à la ratification des conventions, même si bien sûr ils resteront vigilants quant aux conditions dans lesquelles elle s'effectue.

Les élus de Soisy pour Tous au conseil municipal

François Delcombre, Frank Morot-Sir, Anne Mokry, Jean-Claude Gauvin, Laura Bérot

Plan quinquennal ou plan de communication ?

E 17 JUIN à la salle des fêtes, le maire a présenté aux Soiséens son plan quinquennal 2009-2013 avant même qu'il ait été voté par le conseil municipal, ce qui montre bien toute la considération qu'il porte à l'instance représentative de notre ville. La mise en scène était parfaite, et le citoyen non averti pourrait croire que tout cela est très sérieux, que le maire sait où il va et qu'il gère au mieux les finances de la Ville.

Car, évidemment, au cours de son spectacle, le maire n'a pas dit que, à l'automne 2008, complètement désemparé par les effets de la crise, il avait divisé par 2 le budget investissement de la Ville. Puis, qu'au printemps 2009, profitant d'un effet d'aubaine du plan Sarkozy jouant sur des techniques financiaristes largement artificielles, il l'avait remultiplié par 3.

Il n'a pas dit non plus que la pièce maîtresse de son « plan quinquennal », la construction de la première tranche de l'espace culturel pour 6 millions d'euros, figurait déjà dans le plan quinquennal 1996-2001 voté par le conseil municipal de Soisy le 8 décembre 1995, à l'époque pour 11 millions de francs.

Mais il se trouve que, quelques mois plus tard, le maire avait finalement eu envie de faire autre chose et que, le temps de deux mandatures, il avait un peu oublié l'espace culturel... C'est pour cela que, de plan quinquennal en plan quinquennal, Soisy se retrouve toujours au même point. Vous avez dit sérieux?

■ Arrêtez les bébés! Alors qu'il y avait plus de 180 demandes de place en crèche cette année, seules 31 familles ont vu leur demande acceptée dans les crèches collective et familiale de Soisy. Il faudra donc que les 150 autres se débrouillent par leurs propres moyens, mais la mairie continuera à dire qu'il n'y a absolument pas besoin d'une nouvelle crèche, en particulier dans le haut de Soisy.

Rejoignez Soisy pour Tous!

<i>,</i> ,	oiséennes et Soiséens, militants de partis de gauche ou simples ci
, , ,	ant la campagne municipale autour des valeurs et des projets de la olitique ne se limitant pas aux périodes électorales, nous entendon
	tous, pour que, bientôt, Soisy devienne vraiment Soisy pour Tous!
NOM, PRENOM	
ADRESSE	TELEPHONE
MAIL	SIGNATURE
□ demande à être informé des réur	nions de Soisy pour Tous.
□ demande à adhérer à Soisy pour	Tous (cotisation 2009 15 euros, 8 euros pour chômeurs et étudiants)
Chèques à l'ordre de Soisy pour To	ous, à adresser 3 rue des Chasseurs 95230 Soisy-sous-Montmorency